

Le décret-loi 83/2018 du Portugal — Accessibilité obligatoire des sites web et applications, avec audits rapportés à l'UE

Digital Inclusion · Bonne pratique · Portugal

Score de qualité : 88/100

Niveau de preuve : Solides

Résumé

Le décret-loi 83/2018 a rendu obligatoire l'accessibilité des sites et apps du secteur public au Portugal ; l'AMA en audite la conformité et en rend compte à l'UE tous les trois ans. Son rapport 2022-2024 a relevé des défauts de contraste sur plus de 88 % des sites.

Dimensions clés

Dimension	Score
Innovation level	2/5
Sustainability (ongoing)	1/1
Evaluation evidence	1/1
Demonstrated reach	1/1
Documented learning	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-08-23

[Agência para a Modernização Administrativa \(AMA\)](#) — consulté le 2026-08-23

[AMA — Acessibilidade Digital, Decreto-Lei 83/2018](#) — consulté le 2026-08-23

[European Commission — Web Accessibility Directive monitoring reports 2022-2024](#) — consulté le 2026-08-23

Citer — Evidoria. *Le décret-loi 83/2018 du Portugal — Accessibilité obligatoire des sites web et applications, avec audits rapportés à l'UE*. ID persistant : 4af3c733-cacd-4488-a388-b98fdb3712e2.